

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 MARS 2025

Date de convocation et d'affichage : 20/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six mars à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – BARRE Damien.

Excusés : Néant

Absents : PHILIBERT Carine.

Procuration : Néant

Jean-Marie WOZNIAK a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2025.
- Présentation du tableau des indemnités de fonction 2024.
- Approbation du compte de gestion 2024 – Budget locaux professionnel M4.
- Approbation du compte administratif 2024 – Budget locaux professionnel M4.
- Affectation du résultat 2024 – Budget locaux professionnel M4.
- Approbation du budget primitif 2025 – Budget locaux professionnel M4.
- Approbation du compte de gestion 2024 – Budget principal M57.
- Approbation du compte administratif 2024 – Budget principal M57.
- Affectation du résultat 2024 – Budget principal M57.
- Vote des taux des impôts locaux 2025.
- Approbation du budget primitif 2025 – Budget principal M57.
- Attribution d'un marché de travaux pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces adjacents.
- Acquisition auprès d'EPORA d'une maison située 57, rue de la Vallée cadastrée E428 et 430.
- Acquisition auprès d'EPORA d'un tènement situé rue des Remparts cadastrée E395, 1090 et 1455.
- Cession d'une parcelle à Valence Romans Agglomération (VRA) dans le cadre de la création d'un ouvrage de traitement des surverses de déversoir d'orage par filtre planté de roseau.
- Acquisition de parcelles à Valence Romans Agglomération (VRA) dans le cadre d'une régularisation foncière de délaissés de la zone d'activité des Bouviers.
- Approbation du projet d'effacement et de fiabilisation des réseaux électriques rue de la Vallée, à partir du poste LAVOIR (Dossier n°260960045AER).
- Approbation du projet d'effacement et de fiabilisation des réseaux électriques rue de la Vallée, à partir du poste LAVOIR – Dissimulation des réseaux téléphoniques (Dossier n°260960045ART).
- Décisions du Maire.
- Questions diverses.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/01/2025**

Lecture est faite par le Maire.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à l'unanimité

- **PRESENTATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTION 2024**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

Le conseil municipal doit être informé chaque année, avant l'examen du budget, d'un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil dont voici le tableau :

ETAT DES INDEMNITES DE FONCTION 2024				
ELU	FONCTION	MONTANT BRUT ANNUEL	FRAIS DIVERS	OBJET
LARUE Fabrice	Maire	20 352,00 €	- €	Néant
	5ème vice-président du SCOT	4 567,56 €	- €	Néant
ANGE Josianne	Adjointe au Maire	7 813,32 €	- €	Néant
BANC Jean-Pierre	Conseiller délégué	3 714,24 €	- €	Néant
COMBRISSON Jean-Luc	Adjoint au Maire	7 813,32 €	- €	Néant
GIROT Dominique	Conseiller délégué	3 714,24 €	- €	Néant
LABLANQUI Jean-Marie	Adjoint au Maire	7 813,32 €	- €	Néant
MANGIONE Sylvie	Conseiller délégué	3 714,24 €	- €	Néant
ROBIN Christelle	Conseiller délégué	2 785,68 €		Néant
ROUX Nicolas	Conseiller délégué	3 714,24 €	- €	Néant
VEY-FARCE Cathy	Adjointe au Maire	5 027,55 €	- €	Néant
WOZNIAK Jean-Marie	Adjoint au Maire	7 813,32 €	- €	Néant

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNEL M4**

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Présentation du résultat de l'exercice par section d'investissement et de fonctionnement.

François AUROUX demande ce que la commune fait pour le local commercial anciennement Brillance Elec car c'est un manque à gagner ? Fabrice LARUE répond que le bien n'a pas été mis en agence, la commune s'est concentrée sur le local du restaurant et va reprendre les recherches pour celui-ci.

Après la présentation et les questions, le Maire sort de la salle afin de procéder au vote sous la présidence de Jean-Luc COMBRISSON.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNEL M4**

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Pour rappel, le conseil municipal examine le compte administratif 2024 du budget locaux professionnels – M4 et arrête ainsi les comptes cela correspond au résultat d'exercice.

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	144 078.86 €
	Réalisé	136 203.99 €
	Restes à réaliser	0 €
RECETTES	Prévu	144 078.86 €
	Réalisé	120 917.33 €
	Restes à réaliser	0 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	78 188.86 €
	Réalisé	38 965.12 €
	Restes à réaliser	0 €
RECETTES	Prévu	78 188.86 €
	Réalisé	54 251.78 €
	Restes à réaliser	0 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT	- 15 286.66 €
FONCTIONNEMENT	15 286.66 €
RESULTAT GLOBAL	0 €

Après la présentation et les questions, le Maire sort de la salle afin de procéder au vote sous la présidence de Jean-Luc COMBRISSON.

Voté à l'unanimité

- **AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNEL M4**

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Pour rappel, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif des exercices 2023 et 2024, le conseil municipal affecte le résultat constaté sur le budget suivant.

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 15 286.66 €

- Un déficit reporté de : 0.00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 15 286.66 €

- Un déficit d'investissement de : 15 286.66 €

- Un déficit des restes à réaliser de : 0.00 €

Soit un besoin de financement de : 15 286.66 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 en excédent :	15 286.66 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	15 286.66 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0.00 €
Résultat d'investissement reporté (001) en déficit :	15 286.66 €

Voté à l'unanimité

• **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNEL M4**

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Après l'affectation du résultat voté ci-dessus, le budget 2025 locaux professionnels peut être à son tour présenté.

Les propositions budgétaires pour les locaux professionnels 2025 sont constituées notamment :

Dépenses de fonctionnement : Entretien des bâtiments, assurances, taxes foncières, intérêt d'emprunts, déficit de fonctionnement reporté, virement à la section d'investissement et amortissements.

Recettes de fonctionnement : Loyers, cautions, subvention du budget communal et amortissements.

Dépenses d'investissement : Capital des emprunts, petits travaux, acquisition d'un fonds de commerce, cautions, déficit d'investissement reporté et amortissements.

Recettes d'investissement : Virement de la section de fonctionnement, cautions et amortissements.

Il est proposé d'approuver le budget primitif locaux professionnels – M4 pour l'année 2025 comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	87 786.66 €	RECETTES	87 786.66 €
001	15 286.66 €	10	15 286.66 €
020	2 000.00 €	16	800.00 €
16	30 800.00 €		
20	30 000.00 €		
21	1 500.00 €		
Ordre	8 200.00 €	Ordre	71 700.00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	87 285.00 €	RECETTES	87 285.00 €
011	6 154.00 €	75	14 700.00 €
65	1 000.00 €	77	64 385.00 €
66	6 431.00 €		
022	2 000.00 €		
Ordre	71 700.00 €	Ordre	8 200.00 €

Fabrice LARUE précise que la revente du fonds de commerce n'a pas été prévue pour que le budget soit sincère mais ça va arriver cette année donc cela va minorer le versement du budget principal.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET PRINCIPAL M57**

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Présentation du résultat de l'exercice par section d'investissement et de fonctionnement.

Après la présentation et les questions, le Maire sort de la salle afin de procéder au vote sous la présidence de Jean-Luc COMBRISSON.

Voté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL M57

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Pour rappel, le conseil municipal examine le compte administratif 2024 du budget principal – M57 et arrête ainsi les comptes cela correspond au résultat d'exercice.

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	776 893.55 €
	Réalisé	591 764.89 €
	Restes à réaliser	49 500.00 €
RECETTES	Prévu	776 893.55 €
	Réalisé	450 466.58 €
	Restes à réaliser	0.00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	1 592 771.11 €
	Réalisé	1 219 644.29 €
	Restes à réaliser	0.00 €
RECETTES	Prévu	1 592 771.11 €
	Réalisé	1 617 429.29 €
	Restes à réaliser	0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT	- 141 298.31 €
FONCTIONNEMENT	397 785.00 €
RESULTAT GLOBAL	256 486.69 €

Après la présentation et les questions, le Maire sort de la salle afin de procéder au vote sous la présidence de Jean-Luc COMBRISSON.

Voté à l'unanimité

- **AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET PRINCIPAL M57**

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Pour rappel, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif des exercices 2023 et 2024, le conseil municipal affecte le résultat constaté sur le budget suivant.

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	278 802.89 €
- Un excédent reporté de :	118 982.11 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	397 785.00 €
- Un déficit d'investissement de :	141 298.31 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	49 500.00 €
Soit un besoin de financement de :	190 798.31 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 en excédent :	397 785.00 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	190 798.31 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	206 986.69 €
Résultat d'investissement reporté (001) en déficit :	141 298.31 €

Voté à l'unanimité

- **VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2025**

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Avant le vote du budget primitif pour le budget communal 2025 et après l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024 il convient de déterminer le taux des impôts locaux pour l'année 2025, il est proposé d'échanger sur le fait d'augmenter ou non les taux et si oui à quelle hauteur.

Présentation de l'état 1259, détail des montants 2024 et montants 2025 si les taux ne varient pas avec un résultat attendu à 796 778 en comptant l'augmentation des bases. Pour la taxe d'habitation cela concerne seulement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Application également d'un coefficient correcteur.

Les taux sont actuellement fixés ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.07%.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,79 %.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.26%.

Fabrice LARUE énonce qu'après présentation en commission finance il est proposé d'augmenter les taux de 2%. Avec un produit attendu à 780 000 € proposé dans le budget primitif.

Fabrice LARUE propose une variation de 2% qui est approuvée à l'unanimité et représente les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.79%.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,78 %.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.48%.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL M57**

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Après l'affectation du résultat voté ci-dessus et le vote des taux d'impositions le budget 2025 peut être à son tour présenté.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

Les propositions budgétaires pour le budget communal 2025 sont constituées notamment :

Dépenses de fonctionnement : Charges à caractères générales (eau, électricité, assurance, fournitures scolaires, etc.), charges de personnel et cotisations, autres charges de gestion courante (indemnités des élus, cotisations, formations, subventions aux associations, virement au budget du CCAS, etc.), intérêt d'emprunts, virement au budget, virement à la section d'investissement et amortissements.

Recettes de fonctionnement : Remboursements suite arrêts maladie, concessions cimetière, droits de places, locations, fiscalité locale (taxe foncière, attribution de compensation, etc.), dotations et subventions (dotations de l'Etat, FCTVA, etc.), loyers, parts sociales, remboursements divers, excédent de fonctionnement reporté et travaux en régie.

Dépenses d'investissement : Capital des emprunts, cautions, immobilisations incorporelles (frais d'études, d'insertion, etc.), déficit d'investissement reporté, immobilisations corporelles (voirie, réseaux, matériel/outillage, mobilier, etc.), travaux à venir (traversé du village, acquisition/démolition, etc.), travaux en régie et amortissements.

Recettes d'investissement : FCTVA, taxes d'aménagement, subventions sollicitées dans le cadre de travaux (Département, Etat, VRA, Région, etc.), emprunts, virement de la section de fonctionnement, excédent de fonctionnement capitalisé et amortissements.

Il est proposé d'approuver le budget primitif budget principal 2025 – M57 comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	2 460 462.31 €	RECETTES	2 460 462.31 €
001	141 298.31 €	10	263 798.31 €
16	120 700.00 €	13	896 503.83 €
20	6 000.00 €	16	874 351.17 €
204	5 764.00 €		
21	223 100.00 €		
23	64 600.00 €		
VOIRIE	40 000.00 €		
TRAVERSEE	1 831 000.00 €		
ACCESSIBILITE	18 000.00 €		
Ordre	10 000.00 €	Ordre	425 809.00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 632 205.69 €	RECETTES	1 632 205.69 €
011	405 230.00 €	70	128 781.00 €
012	541 220.00 €	73	177 104.00 €
014	2 900.00 €	731	841 500.00 €
65	227 546.69 €	74	212 764.00 €
66	27 500.00 €	75	49 000.00 €
67	2 000.00 €	76	20.00 €
		77	2 000.00 €
		78	50.00 €
		013	4 000.00 €
		002	206 986.69 €
Ordre	425 809.00 €	Ordre	10 000.00 €

Dominique GIROT précise qu'on ne verse plus le SDIS en dépense mais le montant de versement de l'attribution de compensation de Valence Romans Agglo (VRA) diminuera d'autant en recette. C'est donc neutre budgétairement.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

Fabrice LARUE ajoute que le FCTVA au lieu de passer à 14.85% reste à 16.404% ce qui une bonne nouvelle pour les recettes.

François AUROUX demande ce qu'il en est de la DETR ? Fabrice LARUE répond qu'il n'y pas d'avancée par rapport à ce qui a été présenté en commission finances.

Voté à la majorité (4 abstentions : BABILLON Agnès, AUROUX François, SALATA Philippe, BARRE Damien)

Agnès BABILLON souhaite préciser pourquoi elle s'abstient, la section d'investissement aurait pu, à son sens, être fractionnée sur deux années budgétaires. Fabrice LARUE comprend et explique que ce sera peut-être le cas dans les faits mais pour avoir un budget sincère et que la dépense dépend de la recette.

- **ATTRIBUTION D'UN MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA VALLEE ET DE SES ESPACES ADJACENTS**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

Les travaux d'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces adjacents, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le groupement Toposcope (mandataire), Otéis et Arthropologia, en vertu d'un accord-cadre attribué par la délibération n°02-2024 du 10 janvier 2024.

La consultation et les offres ont été réceptionnées le 06/03/2025, suivi de l'analyse des offres réalisée en collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Cette analyse est présentée par Fabrice LARUE :

Dans le cahier des charges, la notation était constituée à 40% sur le prix de la prestation et 60% sur la valeur technique. Cette dernière subdivisée avec 50 points sur le mode opératoire de réalisation des travaux, 30 points sur l'adéquation des moyens humains et matériels proposés et de l'organisation prévue pour réaliser les travaux et 15 points sur la provenance et les caractéristiques des fournitures et matériaux.

Dans le cadre des marchés publics on est sur l'offre la mieux-disante et pas la moins-disante, ce n'est pas forcément le moins cher qui est retenu mais l'alliance du prix et de la technique.

Le lot 1 a reçu 4 offres dont voici le détail pour la tranche ferme (estimation initiale à 1 074 603.38 € HT) :

- Eurovia : 1 435 888.06 € HT
- Eiffage : 1 092 941.80 € HT
- Colas : 1 317 160.37 € HT
- Cheval TP : 1 147 118.14 € HT

1 - Prix des prestations - 40 %

Montant HT de l'estimation :

TOTAL TOUTES TRANCHES	TOTAL TRANCHES FERMES	TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE
1 280 885,51 €	1 074 603,38 €	206 282,13 €

Moyenne HT des offres :

1 493 257,62 €	1 248 277,09 €	248 172,15 €
1 791 909,14 €	1 497 932,51 €	297 806,58 €

Seuil offres potentiellement hautes :

Offre potentiellement haute :

Aucune	Aucune	Aucune
--------	--------	--------

PLIS N°04 - COLAS	Notes TF	Rang			
Offre initiale HT	1 599 032,15 €	1 317 160,37 €	281 871,78 €	33,19	3
Offre initiale TTC	1 918 838,58 €	1 580 592,44 €	338 246,14 €		
PLIS N°06 - EUROVIA					
Offre initiale HT	1 694 354,03 €	1 435 888,06 €	258 465,97 €	30,45	4
Offre initiale TTC	2 033 224,83 €	1 723 065,67 €	310 159,16 €		
PLIS N°07 - EIFFAGE ROUTE					
Offre initiale HT	1 304 770,30 €	1 092 941,80 €	224 595,00 €	40	1
Offre initiale TTC	1 565 724,36 €	1 311 530,16 €	269 514,00 €		
PLIS N°08 - CHEVAL TP					
Offre initiale HT	1 374 874,00 €	1 147 118,14 €	227 755,86 €	38,11	2
Offre initiale TTC	1 649 848,80 €	1 376 541,76 €	273 307,04 €		

2 - Valeur technique - 60 %

Critère N° 1 : Analyse et prise en compte des contraintes propres de l'opération – 10 points

PLIS N°04 - COLAS	PLI N°6 - EUROVIA	PLI N°7 EIFFAGE	PLI N°8 CHEVAL
-------------------	-------------------	-----------------	----------------

Sous- critère 1 : 10 points

Identification des principales contraintes du site et principales mesures compensatoires en phase de travaux : Géométrie du site, circulations et usagers, activités commerciales, scolaires et services, des structures avoisinantes en phase travaux, toutes autres contraintes envisagées, co-activité lot2

8 8 8 8

Critère N° 2 : Moyens humains affectés à l'opération : 15 points

Sous critère N° 2 : 5 points

Organigramme de l'encadrement du chantier

Note / 5 5 5 5 5

Sous critère N° 3 : 5 points

- Effectifs mis en œuvre pour les études, Notamment pour la topographie et EXE de nivellation Dimensionnement de chaussées - Effectifs affectés au chantier

Note / 5 5 5 4 5

Sous critère N° 4 : 5 points

Les CV de l'encadrement du chantier (a minima conducteur de travaux, et chef de chantier), et du responsable des études d'exécution, précisant les formations et les expériences professionnelles sur chantiers similaires

Note / 5 5 5 5 5

NOTE / 15 15 15 14 15

PLIS N°04 - COLAS	PLI N°6 - EUROVIA	PLI N°7 EIFFAGE	PLI N°8 CHEVAL
-------------------	-------------------	-----------------	----------------

Critère N° 3 : Adéquation des moyens humains et matériels par phase et par postes de travaux : 25 points

Sous critère N° 5 : 5 points

Les moyens matériels et humains mis en œuvre pour les études, par postes d'études

Note / 5 5 5 5 5

Sous critère N° 6 : 20 points

Les moyens humains et matériels affectés au chantier par phase et par poste de travail

Note / 20 16 16 16 18

NOTE / 25 21 21 21 23

Critère N° 4 : Note méthodologique : 40 points

Sous critère 7 : 10 points

Méthodologie générale d'exécution des travaux

- Terrassement en déblais et évacuations
- Remblais et mise au profil
- Essais de résistance de la plateforme
- Modalités de réalisation des revêtements, dont profil en « V »
- Traitement des joints de reprise d'enrobés, dont profil en « V »
- Garanties offertes par la méthodologie
- Prise en compte déviation de la circulation rue du Tram

Note / 10 8 8 5 8

Sous critère 8 : 10 points

Phasage détaillé des travaux, en accord avec le planning proposé.

Schéma évolutif de la gestion des accès en fonction du phasage opérationnel envisagé sur chaque secteur

- Gestion de la circulation et organisation des accès par phase,
- Sur les lieux d'intervention, commerces, l'école, carrefour rue du Tram/rue de la Vallée, tranchée conditionnelle

Note / 10 6 8 5 10

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

	PLI N°04 - COLAS	PLI N°6 - EUSONIA	PLI N°7 - EIFFAGE	PLI N°8 - CHEVAL
Sous critère 9 : 5 points				
Dispositions prévues en matière de développement durable sous ses différents aspects (social, économique, pollutions, environnemental)				
Note / 5	5	5	4	5
Sous critère 10 : 5 points				
Principales fournitures et provenance				
Note / 5	5	5	5	4
Sous critère 11 : 10 points				
Confirmation du dimensionnement des chaussées.				
Note / 10	5	5	5	5
NOTE / 40	29	31	24	0
Critère N° 5 : Pertinence du phasage des travaux et du planning prévisionnel-articulation avec les autres lots et concessionnaires : 10 points				
Planning prévisionnel d'exécution				
- Y compris congés, réceptions, et toute co-activité				
- date de démarrage autour du 15/04/2025				
- Faisabilité de la fin des travaux en 12/2025				
Note / 10	8	8	8	8
NOTE / 10	8	8	8	8
NOTE BRUTE :	81	83	75	86
NOTE TECHNIQUE PONDÉRÉE :	48,60	49,80	45,00	51,60
Classement des offres techniques :	3	2	4	1
NOTE GLOBALE TOUTES TRANCHES COMPRISSE :	81,24	90,60	85,00	89,56
NOTE GLOBALE TRANCHES FERMES :	81,79	80,25	85,00	69,71
Classement :	3	4	2	1
- offre financière élevée + 24,84 % par rapport à l'estimation - bonne compréhension du projet et des contraintes - Pas de co-traitance / Equipes adaptées. - Phasage pas assez détaillé. - planning travaillé et adapté mais très serré - fournitures adaptées	- offre financière très élevée + 32,28% - bonne compréhension du projet et des contraintes - Possibilités de création du profit en V expliquées. - Co-traitance bien répartie et Equipes adaptées. - Phasage très adapté = guide d'exécution - planning travaillé et adapté mais très	- offre financière la moins élevée, correspondant à l'estimation - compréhension du projet et des contraintes - équipes adaptées malgré la soustraction très importante - phasages pas assez décrit, et peu compréhensibles - planning travaillé mais totalement linéaire et très serré	- offre financière classée 2ème, +7,34% par rapport à l'estimation - bonne compréhension du projet et des contraintes - Possibilités de création du profit en V expliquées. - Co-traitance bien répartie et Equipes adaptées. - Phasage très adapté = guide d'exécution	

Jean-Pierre BANC demande s'ils travaillent bien juillet/août ? Fabrice LARUE répond que oui c'est précisé dans leurs offres. Agnès BABILLON ajoute qu'ils ont moins de travail actuellement. Fabrice LARUE répond que c'était une contrainte importante pour les écoles et les commerces. François AUROUX trouve que vu le contexte cela aurait peut-être moins cher. Fabrice LARUE répond que c'est plutôt bien placé à son sens.

Le lot 2 a reçu 3 offres dont voici le détail pour la tranche ferme (estimation initiale à 302 685.95 € HT) :

- Les jardins de Provence : 290 073.97 € HT
- ID Verde : 244 314.35 € HT
- Cheval paysage : 295 130.83 € HT

1 - Prix des prestations - 40 %

Montant HT de l'estimation :

TOTAL TOUTES TRANCHES	TOTAL TRANCHES FERMÉES	TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE
389 216,31 €	302 685,95 €	86 530,36 €

Moyenne HT des offres :

345 561,88 € 276 506,38 € 68 065,50 €

Seuil offres potentiellement hautes :

414 674,26 € 331 807,66 € 82 886,60 €

Offre potentiellement haute

Aucune Aucune Aucune

Nouvelle moyenne HT des offres :

345 561,88 € 276 506,38 € 68 055,50 €

Seuil offres potentiellement basses :

293 727,60 € 235 030,42 € 58 697,18 €

Offre potentiellement basse

Aucune Aucune Aucune

Conformité BPU / DOE

PLIS N°02 - LES JARDINS DE PROVENCE			PLIS N°03 - ID VERDE			PLIS N°05 - CHEVAL PAYSAGES		
TOTAL	OK	TC	TOTAL	OK	TC	TOTAL	OK	TC
371 980,10 €	290 073,97 €	81 906,13 €	309 608,10 €	244 314,35 €	65 293,75 €	355 097,48 €	295 130,83 €	59 968,63 €
446 3,61 €	348 088,76 €	98 287,36 €	371 528,72 €	293 177,21 €	78 362,50 €	426 116,95 €	354 157,00 €	71 959,95 €

Montant de l'offre la plus basse TOUTES TRANCHES :

309 608,10 € 309 608,10 € 309 608,10 €

Montant de l'offre la plus basse TRANCHES FERMÉES :

244 314,35 € 244 314,35 € 244 314,35 €

NOTE BRUTE Critère Prix TOUTES TRANCHES COMPRIS :

8,32 10,00 8,72

Note pondérée Critère Prix TOUTES TRANCHES :

33,29 40,00 34,88

Classement des offres financières :

3 1 2

NOTE BRUTE Critère Prix TRANCHES FERMÉES :

8,42 10,00 8,28

Note pondérée Critère Prix TRANCHES FERMÉES :

33,69 40,00 33,11

Classement des offres financières :

2 1 3

2 - Valeur technique - 80 %

1/ Mode opérateur pour la réalisation des travaux du présent marché - 50 pts

Sous-critère 1 : 20 pts

- bonne compréhension de la contrainte chantier en milieu urbain et site occupé
- Visite de site
- dossier assez complet sur les questions de gestion du chantier et balisage
- Bonne description du process ié à la TV
- Réf de pose de pavés (mais méthode à revoir selon la fourniture)
- Grand intérêt dans le suivi de l'entraînement

12

Note / 20

- Visite de site
- bonne compréhension de la contrainte chantier en milieu urbain et site occupé
- ++ contrainte stationnement (roulement)
- ++ circulation riverains sur la traversée
- détail sur la gestion de la signalisation de chantier
- identification du sujet pavé et calepinage

16

- Visite de site
- bonne compréhension de la contrainte chantier en milieu urbain et site occupé
- Abattage direct > étonnant (champ)
- ++ animation / sensibilisation

16

2/ Adéquation des moyens humains et matériels proposés et de l'organisation prévue pour réaliser les travaux objet du présent marché - 30 pts

Sous-critère 4 : 5 pts

- organigramme présenté incongru avec les CV identifiés

sujet traité et adapté

sujet traité et adapté

Organigramme de l'encadrement du chantier et des études effectuées au chantier et les rôles et relations entre eux.

4

pas de données sur les EXE de calepinage

pas de données sur les EXE de calepinage

5

Note / 5

Sous-critère 5 : 10 pts

- pas de données sur les EXE de calepinage
- une seule équipe dédiée - 1 si besoin : semble adaptée au regard de leur proposition
- équipes disponibles en période estivale

pas de données sur les EXE de calepinage

cellule topographie à dispo

Les moyens en personnel mis en œuvre pour les études

8

une seule équipe dédiée + 1 si besoin :

deux équipes prévues pour espaces

Sous-critère 6 : 10 pts

- semble adapté au regard de leur proposition
- troisième équipe si besoin

verts + 1 équipage pour pavages

Les effectifs affectés au chantier par poste et par phase de travaux.

8

troisième équipe si besoin

troisième équipe si besoin

10

Note / 10

Note / 10

Sous-critère 7 : 5 pts

- CV de l'encadrement du chantier et du responsable des études d'exécution, précisant les formations et les expériences professionnelles sur chantiers similaires

8

8

8

Note / 5

Sous-critère 8 : 10 pts

- planning prévisionnel et phasage de chantier des travaux en lien avec les autres lots y compris méthodologie pour la bonne tenue des délais.
- disponibilité des équipes supplémentaires pour répondre aux délais
- planning par tranche dans le respect des délais mais inadapté aux périodes de plantation et non inscrit dans le planning prévisionnel (George Brassens et Ste Catherine ne sont cas en été par exemple)
- fermeture à Noël

4

plusieurs équipes simultanées possible

plantations concentrées sur novembre /

Note / 20

Sous-critère 9 : 10 pts

- sujet assez complet
- ISO 14001

8

sujet assez complet

sujet assez complet

Dispositions prévues en matière de développement durable sous ses différents aspects

24.00

fournitures locales

fournitures locales

Note / 10

Sous-critère 10 : 10 pts

- ISO 14001

44.00

44.00

44.00

Note / 50

Sous-critère 11 : 10 pts

- ISO 14001

26.00

26.00

28.00

Note / 50

Sous-critère 12 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 13 : 10 pts

- ISO 14001

8

8

8

Note / 50

Sous-critère 14 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 15 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 16 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 17 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 18 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 19 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 20 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 21 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 22 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 23 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 24 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 25 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 26 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 27 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 28 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 29 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 30 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 31 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 32 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 33 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 34 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

Sous-critère 35 : 10 pts

- ISO 14001

20

20

20

Note / 50

3/ Provenance et caractéristiques des fournitures et matériaux - 20 pts			
Sous-critère B : 5 pts Les fiches techniques de produits, descriptif de matériaux et liste d'approvisionnement habituels en végétaux.	- stock de terre disponible - banquette sur FT > pas de prise en compte du sur mesure - pas de spécification bancs ludiques - pas d'assises bois sur béton	- banquette sur FT > pas de béton coulé envisagé - fournisseurs locaux	- banquette sur FT > pas de béton coulé envisagé - fournisseurs locaux
Note / 5	3	4	4
Sous-critère G : 15 pts Compréhension des contraintes et des objectifs de résultat en matière de fourniture de végétaux de la marque Végétal Loca:	- Soupe (arbres) : ok - Rey (arbres) : pas ok - Piaud (massif) : pas ok - pas de prise en compte de l'enjeu	- Piaud (arbres) : pas ok - L'Arbre Loca (arbustes) : ok - Vivier (massif) : ok mais non labellisée pour les vivaces - ont fait l'effort de recherche, sans résultat : taille inadéquate pour les arbres, arbustes intégrés en VL (mais pas tous). vivaces : pas de données de prix des pép. - pris en compte sans vérification des disponibilités	- Cholat (arbres) : ok - L'Arbre Local (arbustes) : ok - Vivier (massif) ok mais non labellisé pour les vivaces - Nova-fora
Note / 15	3	9	12
NOTE / 20	6.00	13.00	16.00
NOTE GROUTE :	55.00	63.00	88.00
NOTE TECHNIQUE PONDÉRÉE :	33.00	48.80	52.80
Classement des offres techniques :	3	1	2
IX - CLASSEMENT			LOT 02 : Pavages, espaces verts , mobilier
	PLUS N°02 - LES JARDINS DE PROVENCE	PLUS N°03 - ID VERDE	PLUS N°04 - CHEVAL PAYSAGES
NOTE GLOBALE TOUTES TRANCHES COMPRISSES :	86.29	89.80	87.68
NOTE GLOBALE TRANCHES FERMES :	86.89	89.80	85.91
Montant HT des offres :	TOTAL 371 880.10 € TF 280 073.87 € TC 81 806.13 €	TOTAL 309 608.10 € TF 244 314.35 € TC 65 293.75 €	TOTAL 355 097.48 € TF 285 130.83 € TC 59 986.63 €
Classement :	3	1	2
	- offre financière élevée par rapport à la moyenne des offres - compréhension correcte du projet et des contraintes - planning inadapté aux périodes de plantation - équipes dédiées 1 + 1 - quelques manques sur les fournitures - pas de prise en compte du Végétal Local	- offre financière la mieux équilibrée - bonne compréhension du projet et des contraintes - planning travaillé et adapté - équipes dédiées 1 + 1 - fournitures adaptées - prise en compte du Végétal Local et recherche déjà effectuée	- offre financière élevée (surtout pour la TF) - bonne compréhension du projet et des contraintes - planning travaillé et adapté (erreur de représentation à confirmer) - équipes dédiées 2 à 3 + 1 - fournitures adaptées - prise en compte du Végétal Local mais aucune vérification à ce stade

Agnès BABILLON demande si ID VERDE est une entreprise locale ? Fabrice LARUE répond qu'elle est de Jarcieux, et le maître d'œuvre à déjà travaillé avec eux ils sont sérieux.

Il est proposé propose d'attribuer l'ensemble des lots (1 et 2) aux entreprises ayant proposées les offres économiquement les plus avantageuses pour la tranche ferme comme suit :

- Lot n°1 – Voirie et réseaux divers :
 - o Nom : CHEVAL TP
 - o Montant total du marché (tranche ferme) HT : 1 147 118.14 € (soit 1 376 541.76 € TTC)
- Lot n°2 – Pavages, espaces verts et mobilier :
 - o Nom : ID VERDE
 - o Montant total du marché (tranche ferme) HT : 244 314.35 € (soit 293 177.21 € TTC)

Cathy VEY-FARCE demande si les entreprises vont se rencontrer ? Fabrice LARUE répond que oui lors de réunions de lancement notamment.

Voté à l'unanimité

- **ACQUISITION AUPRES D'EPORA D'UNE MAISON SITUEE 57, RUE DE LA VALLEE CADASTREE E428 ET 430**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

La maison de village, dite Blanc, de 126 m² habitables sur trois niveaux avec garage non attenant dont l'ensemble est situé 57, rue de la Vallée – 26260 CLERIEUX et cadastré E 428 (maison) et E 430 (garage) a été acquise par EPORA dans un premier temps pour permettre à la commune une réflexion sur le devenir du bien en lien avec la réfection de la rue de la Vallée.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

Les études pour le réaménagement du cœur de bourg sont désormais terminées et ont conclu à la nécessité de démolir cette maison afin de valoriser l'aménagement de l'espace public. Les travaux doivent démarrer et la commune souhaite racheter le bien à l'EPORA afin de réaliser son projet.

La commune se charge directement de la démolition ainsi que des diagnostics préalables.

Le prix de cession est fixé de manière contractuelle sur la base des dépenses engagées par l'EPORA sur l'opération pour l'acquisition du bien. Le montant dû par la commune est fixé à 170 524.38 € TTC (169 603.65 € HT).

Il est proposé d'acquérir dans ces conditions le bien susmentionné.

François AUROUX demande combien va-t-il y avoir de places de parking supplémentaires ? Fabrice LARUE répond 10 places au total.

Voté à l'unanimité

- **ACQUISITION AUPRES D'EPORA D'UN TENEMENT SITUÉ RUE DES REMPARTS CADASTREE E395, 1090 ET 1455**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE pour les maisons dites Jean et Barrière.

La commune se situe dans la 1^{ère} couronne périphérique de l'agglomération romanaise, installée entre une falaise molassique et la rivière Herbasse. Elle est surplombée d'une « motte castrale » truffée de galeries (baumes), le village s'étant développé autour de ce site.

Dans la nuit du 7 au 8 février 2009, un éboulement a affecté une maison sise rue des Remparts. Le toit et le pignon amont de la partie de la maison adossée à la falaise de molasse ont été entièrement détruits. La commune, avec le soutien de la Préfecture, a confié une étude au BRGM qui a conclu qu'un tel évènement pouvait se reproduire notamment du fait de la présence de végétation favorisant l'infiltration en haut de falaise, des nombreuses baumes mais aussi de la trop grande proximité de certaines maisons. Plusieurs biens particulièrement exposés ont été identifiés dans cette même rue.

Face à la probabilité élevée qu'un nouvel aléa survienne et au regard de la vulnérabilité du site, la commune souhaite poursuivre son action de prévention avec le soutien d'EPORA. Ainsi, deux biens ont été ciblés en vue d'une intervention publique visant à éliminer le risque. La commune s'était engagée à la démolition des bâtiments existants, la sécurisation des espaces situés à flanc de falaise et, à la création quelques stationnements le long de la rue.

Le projet a été porté par la commune, collectivité partenaire compétente qui s'était engagée à acquérir au terme de la démarche les biens portés par l'EPORA.

Comme prévu dans la convention, la commune a porté la maîtrise d'ouvrage des travaux de démolition et un bilan foncier a été établi dans lequel l'EPORA s'est engagé à apporter une minoration foncière. Les travaux ayant été achevés fin 2024, il convient désormais de racheter le bien à EPORA.

Le prix de cession est fixé de manière contractuelle sur la base des dépenses engagées par l'EPORA sur l'opération pour l'acquisition du bien avec minoration. Le montant dû par la commune est fixé à 37 748.50 € TTC (31 457.09 € HT).

Il est proposé d'acquérir dans ces conditions le bien susmentionné.

Voté à l'unanimité

- **CESSION D'UNE PARCELLE A VALENCE ROMANS AGGLOMERATION (VRA)
DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN OUVRAGE DE TRAITEMENT DES
SURVERSES DE DEVERSOIR D'ORAGE PAR FILTRE PLANTE DE ROSEAU**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

Il est nécessaire pour VRA d'acquérir la parcelle communale ZN 250 pour la réalisation d'un ouvrage de traitement des surverses de déversoir d'orage par filtre planté de roseaux. Ce sera situé derrière la crèche.



Il a été choisi de procéder à une cession à l'amiable avec le VRA.

Le prix de la cession a été arrêté d'un commun accord avec VRA pour un montant d'un euro symbolique et prise en charge des frais de notaire par VRA.

Il est proposé de céder la parcelle suivante à VRA dans le cadre du projet d'implantation d'un filtre planté de roseaux pour un montant total de 1 € :

Référence cadastrale				
Section	N°	Contenance totale (en m ²)	Surface acquise (en m ²)	Lieudit
ZN	250	3 856	3 856	Les Mas

François AUROUX demande combien VRA acquièrent-ils ? Fabrice LARUE répond 3 856 m².

Damien BARRE demande qui gère l'entretien du bassin ? Fabrice LARUE répond que c'est VRA. Notamment il faut couper les roseaux chaque année.

Voté à l'unanimité

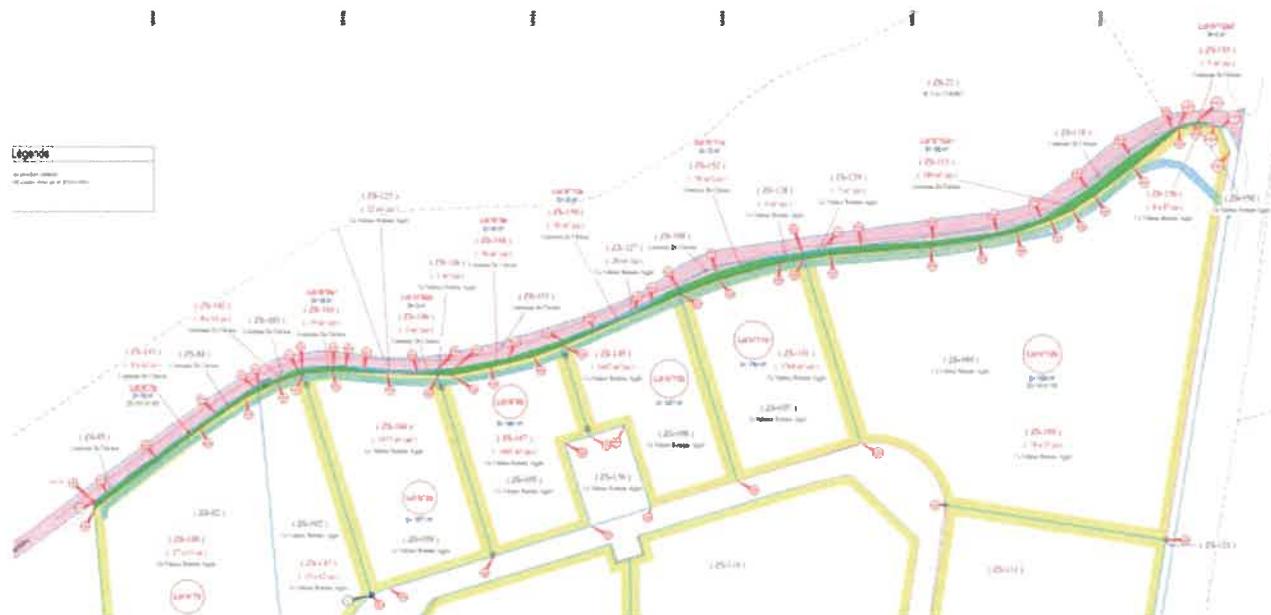
- ACQUISITION DE PARCELLES A VALENCE ROMANS AGGLOMERATION (VRA) DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION FONCIERE DE DELAISSES DE LA ZONE D'ACTIVITE DES BOUVIERS**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

Plusieurs empiètements ont été constatés sur la zone des Bouviers. Il est nécessaire de procéder à une régularisation foncière de délaissés de terrains sous forme de talus ou de devers avec VRA.

Les parcelles concernées sont les suivantes pour un total de 446 m² :

ZS 141 : 62 m², ZS 142 : 14 m², ZS 145 : 19 m², ZS 146 : 5 m², ZS 148 : 54 m², ZS 150 : 33 m², ZS 152 : 70 m², ZS 153 : 189 m².



Le prix de la cession a été arrêté d'un commun accord avec VRA pour un montant d'un euro symbolique et prise en charge des frais de notaire par VRA.

Il est proposé d'acquérir les parcelles suivantes à VRA dans le cadre de régularisation foncière de délaissés pour un montant total de 1 € avec les frais de notaire à la charge de VRA à hauteur de 50% et à la charge de la commune à hauteur de 50% :

Référence cadastrale				
Section	N°	Contenance totale (en m ²)	Surface acquise (en m ²)	Lieudit
ZS	141	62	62	ZA des Bouviers
ZS	142	14	14	ZA des Bouviers
ZS	145	19	19	ZA des Bouviers
ZS	146	5	5	ZA des Bouviers
ZS	148	54	54	ZA des Bouviers
ZS	150	33	33	ZA des Bouviers
ZS	152	70	70	ZA des Bouviers
ZS	153	189	189	ZA des Bouviers
TOTAL		446	446	

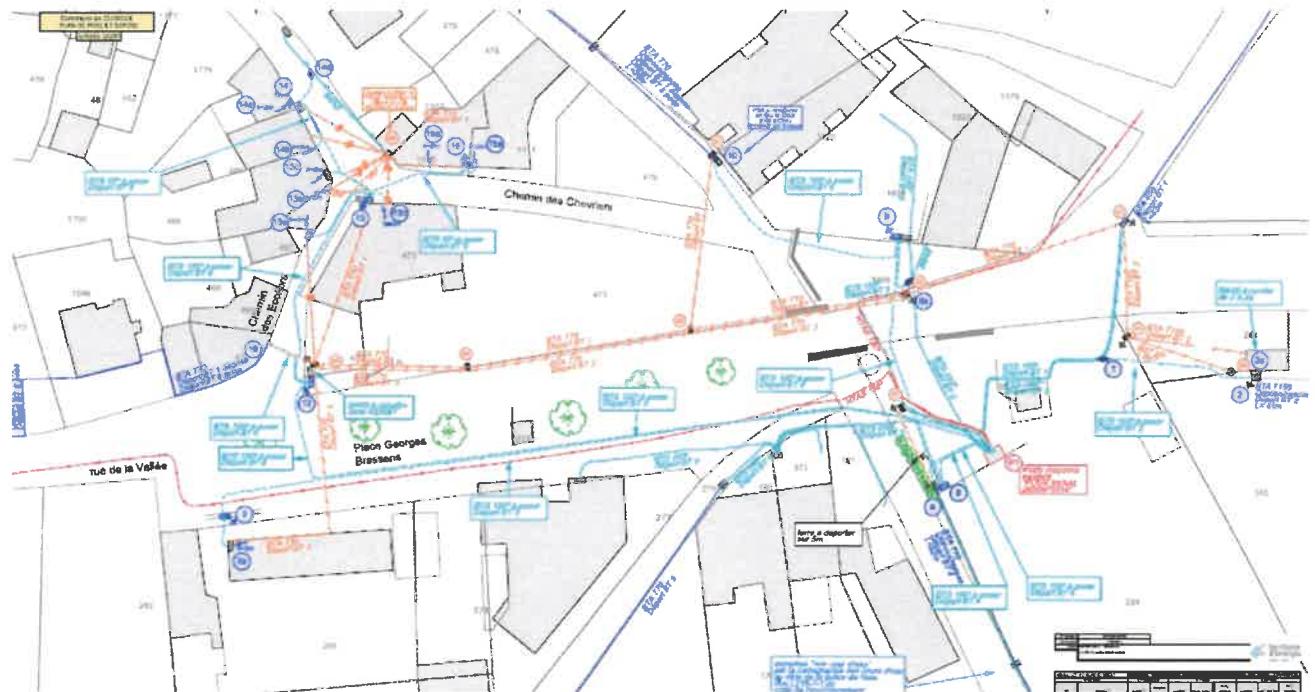
Jean-Marie LABLANQUI explique que certains terrains sont sur du terrain privé notamment chez des agriculteurs. VRA s'est occupé de faire borner par un géomètre.

Voté à l'unanimité

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

- **APPROBATION DU PROJET D'EFFACEMENT ET DE FIABILISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES RUE DE LA VALLEE, A PARTIR DU POSTE LAVOIR (DOSSIER N°260960045AER)**

Présentation effectuée par Jean-Luc COMBRISSON. Dans le cadre de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques de la rue de la Vallée, l'objectif est de retirer les derniers poteaux présents. Ce qui est rouge va être démonté et en bleu ce qui va être enterré.



François AUROUX demande comment cela se passe pour les poteaux où il y a de l'éclairage public. Fabrice LARUE répond que ce sera enterré mais il restera quelques mas pour l'éclairage.

A la demande de la commune, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue de la Vallée, à partir du poste LAVOIR.

Dépense prévisionnelle HT **145 783.04 €**

Dont frais de gestion HT : 6 942.05 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	116 626.43 €
--	--------------

Participation communale	29 156.61 €
--------------------------------	--------------------

Il est proposé d'approuver le projet tel que détaillé ci-dessus.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU PROJET D'EFFACEMENT ET DE FIABILISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES RUE DE LA VALLEE, A PARTIR DU POSTE LAVOIR – DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES (DOSSIER N°260960045ART)**

Présentation effectuée par Jean-Luc COMBRISSON.

A la demande de la commune, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue de la Vallée, à partir du poste LAVOIR – Dissimulation des réseaux téléphoniques.

Dépense prévisionnelle de génie-civil HT

16 267.52 €

Dont frais de gestion HT : 774.64 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme

4 880.26 €

Participation communale

11 387.26 €

Total hors taxe des travaux de câblage : 4 121.16 €

Plan de financement prévisionnel

2 019.37 €

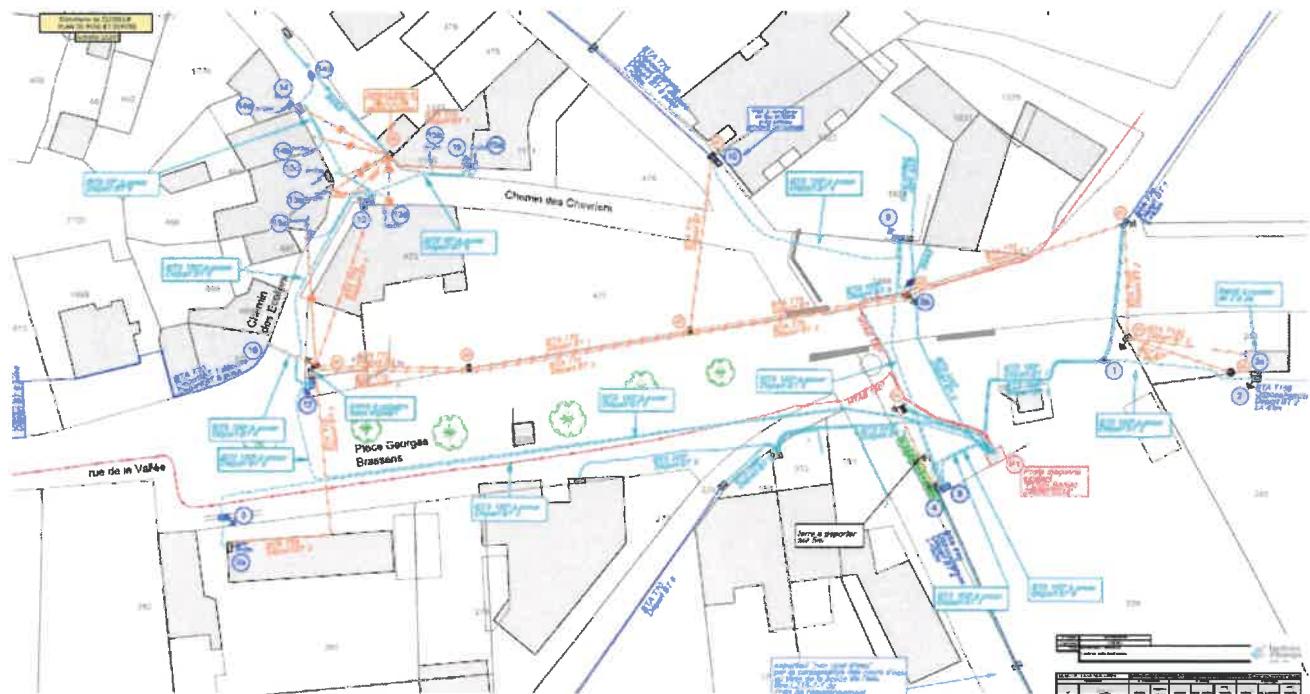
*Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales
(49% x 4 121.16 = 2 019.37 €)*

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme

605.81 €

Participation communale

1 413.56 €



• **DECISIONS DU MAIRE**

○ *Droit de préemption urbain*

DATE	PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	M ²	PREEMPTION	
					OUI	NON
20/01/25	ZM404	M. DUBRAY Glenn et Mme VITTES Juliane	195, route des Champignonnières	1068		X
27/01/25	E348	FIORASO Sonia	5, montée de la Loive	310		X
06/02/25	C497	SCI Les Roussières. M. CHARDON Max	155, route des Fabriques	1359		X
07/03/25	ZM367	LENZEELE Denis	440, chemin des Carriers	749		X
10/03/25	E1656	GALIBERT Béatrice	205, montée des Genêts	600		X

• **QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Marie WOZNIAK informe que :

- la commune a changé de prestataire et est passé chez Panneau Pocket parce que l'application Poleteia a cessé son activité. Une année gratuite a été prévue et le coût est moins important que le précédent contrat.
- la commune va changer prochainement son site internet pour passer avec la proposition gratuite de VRA. Il y a un gros travail d'Amandine pour le préparer avec souhait de le mettre en place en septembre. 5 communes de VRA sont cobayes dont Clérieux.
- nouvelle association de Krav Maga qui va débuter sur la commune avec différents cours notamment pour les femmes et les enfants.
- Les clérieuzité démarrent le 07/04/25 avec un spectacle pour les séniors et un apéritif financé par la mairie.

Jean-Pierre BANC informe que l'opération « nettoyons la nature » a été reporté pour cause de mauvais temps au 05/04/2025 à 08H30 dans la cour de la mairie.

Dominique GIROT informe de l'assemblée générale du comité de jumelage vendredi soir à 19H00.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19H30.

Le Maire
Fabrice LARUE



Le Secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK